ACADÉMIE
DE BORDEAUX
Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Lot-et-Garonne**

Agen, le 29 septembre 2021

L'inspecteur d'académie,
Directeur académique des services
de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les enseignants
s/c de Mesdames et Messieurs les IEN

Affaire suivie par :
Frédéric BRABET
Tél : 05 53 67 70 35
Mél : frederic.brabet@ac-bordeaux.fr

23, Rue Roland Goumy
CS 10001 47916 AGEN CEDEX 9

Objet : Plan de formation 2021/2022

La formation continue doit permettre à tous les professeurs de s'adapter aux nouvelles exigences du métier par l'actualisation des connaissances et le renforcement des compétences tout au long de la carrière, en privilégiant une logique de développement professionnel. Dans le 1er degré, le ministre de l'Education nationale, de la Jeunesse et des Sports a mis en place depuis l'année dernière une nouvelle logique de formation, dont les priorités demeurent centrées sur l'enseignement des mathématiques et du français. Les actions de formations sont définies en fonction de ces priorités, en tenant compte des besoins locaux afin de répondre concrètement à la réalité et aux exigences des enseignants dans leur pratique professionnelle quotidienne, dans une dimension collective plus affirmée.

Le plan départemental de formation est structuré selon trois axes :

- les formations de circonscription comprenant :
  - les constellations : la formation densifiée de 30 heures : dans le cadre des plans - plan français et plan mathématiques pour 1/3 des professeurs des écoles chaque année
  - les animations pédagogiques de 18 heures, pour les 2/3 des professeurs des écoles,
- les stages avec ou sans remplacement, ouverts à tous,
- les formations pendant les vacances scolaires, ouvertes à tous.

I. Les formations de circonscription

1. Généralités relatives au plan français et mathématiques

Dans la continuité de l'année 2020-2021, la formation continue pluriannuelle demeure ambitieuse, soutenue et organisée, en proximité, sur le principe de constellations de 6 à 8 professeurs. L'objectif de ces plans est de former l'ensemble des professeurs des écoles sur six ans en mathématiques et en français.

La poursuite du déploiement des plans mathématiques et français s'effectue par l'identification de nouvelles constellations à hauteur d'au moins 5 par circonscription et par plan. Ainsi, la formation de 5 jours dédiée aux professeurs concernés par ces plans se fera en prenant appui sur les besoins exprimés par les membres de chaque constellation, selon une démarche collaborative et sur les temps institutionnels suivants :

- 12 heures de stage sur temps de classe, mobilisant des moyens de remplacement, et permettant de créer un collectif de travail, d'identifier les besoins en formation et d'organiser les observations croisées ;
- 18 heures sous la forme classique d'animations pédagogiques regroupant des temps d'apports didactiques, d'observations de classe, d'échanges de pratiques et de bilans.

Les enseignants concernés ont été informés par l'IEN de circonscription de leur positionnement sur une constellation et automatiquement inscrits selon des modalités de public désigné.

2. Les 18 heures d'animations pédagogiques

Les enseignants qui ne sont pas inscrits cette année dans le plan français ou dans le plan mathématiques bénéficient de 18 h d'animations pédagogiques déclinées de la façon suivante :

- 6 heures dans le domaine du français, à public désigné ;
- 6 heures dans le domaine des mathématiques, à public désigné ;

- 6 heures, au choix de l'enseignant, dans les autres domaines (EPS, Arts et culture, Sciences et technologie, Numérique, LVE...), sur candidature individuelle.

En complément de l'organisation proposée, les enseignants ayant bénéficié du plan français ou mathématiques lors de l'année 2020-2021 ont la possibilité de poursuivre le travail engagé en constellation pour 6 heures, les modalités seront arrêtées après dialogue avec les l'IEN de circonscription sans que s'impose l'intervention d'un conseiller ou d'un inspecteur sur tout ou partie des 6 heures concernées. L'inscription s'effectuera par défaut.
Les enseignants qui ne seraient pas intéressés par la poursuite de cette expérience devront se rapprocher de leur circonscription afin d'être rattachés aux animations pédagogiques.

Ces formations prennent en compte la nécessité de mise en œuvre de modalités pédagogiques spécifiques, d'évaluation des élèves et d'adaptation aux besoins. Certaines d'entre elles peuvent proposer un volet distant sur des parcours M@gistère.

Les professeurs débutants (T1, T2, T3) ont tout avantage à intégrer une constellation dès leurs premières années afin de bénéficier d'un travail collectif entre pairs et de temps d'échanges et d'observations croisées avec des pairs plus aguerris. Ceux qui ne sont pas inscrits cette année ont toutefois la possibilité de bénéficier d'un accompagnement spécifique de 6 heures.

D'autre part, afin de favoriser les collectifs de travail, il est proposé une **offre collective** pour certaines formations, laissée au choix d'une équipe d'école ou d'un groupe d'enseignants inscrits sur un projet spécifique, sous réserve de la validation des projets et des temps disponibles.

II – Les stages avec ou sans remplacement

Des stages sont organisés afin de former les enseignants sur les champs des programmes, pour certains en direction de publics spécifiques. L'ensemble des stages est présenté dans l'annexe 1.

Les nouveaux directeurs bénéficient d'une formation qui accompagne la prise de fonction (5 semaines). D'autre part, en application de la circulaire du 25/08/2020, la formation continue des directeurs est mise en place, dans une organisation pluriannuelle. Les directeurs bénéficieront de 6 h de stage et de 6 h de formation sous forme d'une conférence et d'un webinaire.

III – Les formations pendant les vacances scolaires

Des formations rémunérées sont également proposées pendant les vacances scolaires, sur la base du volontariat. L'inscription à ces actions de formation se déroulera selon la même procédure et sur la même période que la campagne des candidatures individuelles à des stages avec remplacement.

Pour la rectrice, et par délégation,
L'inspecteur d'académie,
directeur académique des services
de l'éducation nationale

Patrice LEMOINE